

## **TARIFS 2023-2024 CONSERVATOIRE et DE L'ECOLE D'ART**

**Dispositions financières selon la délibération du Conseil Municipal du 22 juin 2023.**

### **Droits de scolarité annuels et location d'instrument :**

Tout élève inscrit au conservatoire ou à l'école d'art est redevable des droits de scolarité.

Le montant des droits de scolarité est établi pour une année scolaire. Il est forfaitaire et ne tient pas compte du nombre de cours suivis par un élève, quelle que soit la discipline. La tarification s'effectue par trimestre (paiement par tiers : 1<sup>er</sup> trimestre : septembre à décembre, 2<sup>e</sup> trimestre : janvier à mars et 3<sup>e</sup> trimestre : avril à juin), avec obligation de s'acquitter des frais de scolarité pour chaque trimestre commencé. Le règlement s'effectue auprès du SGC Yon Vendée (Service Gestion Comptable) après réception d'un avis des sommes à payer, selon trois appels de cotisation : décembre, mars et mai.

### **Le montant de vos frais de scolarité en 3 étapes :**

- **Retrouvez votre activité et la grille tarifaire à laquelle elle se rattache**
- **Calculez votre quotient familial pour les activités et tarifs concernés**
- **Associez votre quotient familial au tarif de scolarité annuel**

## Classification des activités dans les différents tarifs :

Conservatoire				École d'art
Tarifs	Musique	Danse	Théâtre	Arts plastiques
<b>A</b> Éveil Initiation	Éveil musical	Initiation danse		Ateliers enfants, adolescents, lycéens et étudiants
	Musique & mouvement			
	Rythme et chant			
	Atelier découverte instrumentale			
	Formation musicale seule (élèves du primaire et collégiens)			
	Chœurs enfants et adolescents			
	Atelier enfants et collégiens en situation de handicap			
<b>B</b> Cursus	Cycles 1, 2 ,3 + hors cursus instrumental	Tous cycles sauf spécialisé	Tous cycles sauf spécialisé	<b>Cycle préparatoire :</b> Lycéens
	Cursus jazz (cycles 1, 2 ,3 + hors cursus instrumental)			
	Direction de chœur			
<b>C</b> Parcours spécifiques	CHAM	CHAD	CHAT	Spécialité arts plastiques lycée
	Spécialité musique lycée	Spécialité danse lycée	Spécialité théâtre lycée	
	Cycle spécialisé	Cycle spécialisé	Cycle spécialisé	
<b>D</b> Ateliers	Pratiques collectives instrumentales : ensembles, musique de chambre, orchestre seul (cordes, vent, Ocarina)	Lycéens et adultes		<b>Ateliers adultes</b>
	Pratiques collectives vocales : chœur lycée, maîtrise, tous chœurs adultes			
	Formation musicale seule lycéens et adultes			
	Cours instrumental individuel pour les élèves en situation de handicap			
<b>E</b>	<b>Location instrument</b>			<b>Forfait matériel</b> (émaux, terre)

Une réduction de 30% s'applique sur le deuxième atelier (tarif A ou D) ; une réduction de 20% s'applique à partir du deuxième enfant de la famille inscrit en tarif B ou C.

## Calcul du QUOTIENT FAMILIAL

Revenu fiscal de référence (RFR) : nombre de parts fiscales : 12

### Grille tarifaire du Conservatoire

Tranches	QF	Tarif A		Tarif B		Tarif C	Tarif D		Tarif E	
		Yonnais	Non Yonnais	Yonnais	Non Yonnais	Yonnais et Non Yonnais	Yonnais	Non Yonnais	Yonnais	Non Yonnais
1	jusqu'à 500	60 €	150 €	90 €	550 €	90 €	150 €	200 €	50 €	150 €
2	501 à 650	70 €		140 €		140 €			60 €	
3	651 à 800	80 €		230 €		230 €			75 €	
4	801 à 950	90 €		300 €		300 €			90 €	
5	951 à 1200	100 €		350 €		350 €			110 €	
6	1201 à 1500	110 €		400 €		400 €			130 €	
7	1501 à 2000	120 €		450 €		450 €			140 €	
8	supérieur à 2000	130 €		500 €		500 €			150 €	

### Grille tarifaire de l'École d'art

Tranches	QF	Tarif A		Tarif B	Tarif C	Tarif D		Tarif E
		Yonnais	Non Yonnais	Yonnais et Non Yonnais	Yonnais et Non Yonnais	Yonnais	Non Yonnais	Yonnais et Non Yonnais
1	jusqu'à 500	150 €	200 €	90 €	90 €	200 €	250 €	45 €
2	501 à 650			140 €	140 €			
3	651 à 800			230 €	230 €			
4	801 à 950			300 €	300 €			
5	951 à 1200			350 €	350 €			
6	1201 à 1500			400 €	400 €			
7	1501 à 2000			450 €	450 €			
8	supérieur à 2000			500 €	500 €			

### Informations complémentaires

Tarifs concernés par le calcul selon le quotient familial :

- Tarifs A, B et E pour le Conservatoire (Yonnais et étudiants)
- Tarif C du Conservatoire (Yonnais et non Yonnais)
- Tarifs B et C de l'École d'art (Yonnais et non Yonnais)

## Liste de documents à fournir

- Copie de l'avis d'imposition ou de non-imposition des revenus de l'année N-1

Les familles n'ayant pas complété de déclaration de revenus doivent justifier du montant de leurs ressources et joindre au dossier tous les justificatifs permettant le calcul du quotient familial (photocopies des bulletins de salaire ; justificatif de minima sociaux (allocations chômage, CAF, RSA...)).

Les changements de situation familiale sont pris en compte en cours d'année, sous réserve de production des pièces justificatives.

- Justificatif de domicile (photocopie de facture électricité, gaz, eau, téléphone, avis d'imposition ou de non-imposition...);
- Tout document justifiant du statut étudiant et d'une domiciliation à La Roche-sur-Yon pour tous les élèves non yonnais mais étudiants à La Roche-sur-Yon et domiciliés à La Roche-sur-Yon.

Les dossiers sont examinés pour l'année scolaire en cours : par conséquent, tout changement de situation financière ou familiale au titre de l'année scolaire passée ne peut être pris en compte.

En cas d'absence de production de l'avis d'imposition au 20 octobre de l'année scolaire, le tarif correspondant à la tranche la plus haute s'applique.

## Domiciliation des élèves et des familles pour l'application du tarif Yonnais :

- Élèves des familles domiciliées La Roche-sur-Yon, sur présentation d'un justificatif de domicile ;  
En cas d'emménagement d'une famille à La Roche-sur-Yon avant le 31 décembre de l'année scolaire en cours, le tarif Yonnais est appliqué sur présentation d'un justificatif de domicile.
- Étudiants domiciliés à La Roche-sur-Yon durant leurs études supérieures, sur présentation de justificatifs de domicile et du statut d'étudiant ;
- Élèves inscrits dans un parcours spécifique : classes à horaires aménagés musique, danse ou théâtre, spécialité lycée (musique, danse, théâtre, arts plastiques) et cycle spécialisé musique, danse ou théâtre ;
- Élèves inscrits dans le parcours Cycle préparatoire aux écoles supérieures d'art.

## Modalités en cas de démission et d'inscription en cours d'année :

### Démission : à signaler par écrit

Elle prend effet à la fin du trimestre en cours ; les frais de scolarité du trimestre sont dus en totalité.

**Inscription en cours d'année :** en fonction des places disponibles. La facturation est effective dès la date d'inscription, sur la base du trimestre complet.

## Locations d'instrument (tarif E)

Possibilité de louer un instrument pour l'année scolaire. Priorité accordée aux élèves inscrits en première année d'étude et aux élèves débutants inscrits en CHAM, dans la limite des stocks disponibles.

Liste des instruments : accordéon, alto, basson, clarinette, contrebasse, cor, cornet, flûte traversière, hautbois, saxophone, trombone, trompette, tuba, violon, violon baroque, violoncelle.

Fournitures à la charge des familles : becs, anches et embouchures (instruments à vents), cordes et coussins (instruments à cordes, sauf contrebasse).

## Forfait matériel pour l'École d'art (tarif E)

Forfait matériel de 45 € pour certains cours afin de permettre l'achat des matériaux (émaux, terre).